

Décisions du Conseil Municipal du 29 mars 2018 :

Présents : Mmes et Mrs BIDEAUX, DALLOT, CHAUSSE, PLANTUREUX, LAIZEAU, PASQUET, NICOLET, YVERNAULT.

Secrétaire : Monsieur Olivier LAIZEAU

Absents excusés : Madame Nathalie DUDEFANT et Monsieur Patrick RENAUD

Le conseil municipal, sous la présidence de Bernard MITATY, maire, débute l'ordre du jour par l'approbation du précédent PV du 24 février 2018 à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

● Subvention football club pour les jeunes Aigurande U11-U13 le 23 juin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer 30 € pour l'organisation de ce tournoi annuel.

● Création budget annexe « réseau de chaleur »

Afin d'organiser et d'encadrer comptablement la création puis l'exploitation de la chaufferie biomasse et du réseau de chaleur qui en résulte, lequel desservira aussi bien les bâtiments communaux que des bâtiments appartenant à des personnes privées, monsieur le Maire propose de créer un nouveau budget annexe au budget principal de la commune intitulé :

« Budget annexe du réseau de chaleur »

Conformément aux recommandations de l'instruction M41 relative à la comptabilité des services publics industriels et commerciaux, il apparaît en effet préférable de créer un budget annexe spécifique afin d'assurer une plus grande transparence financière et tarifaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la création du budget annexe « réseau de chaleur » à compter du 1^{er} avril 2018,
- Précise que l'activité exercée dans le cadre de ce budget annexe – opération de distribution d'énergie – est soumise de plein droit à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)
- Précise que l'instruction budgétaire et comptable applicable sera la M41,
- Autorise monsieur le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

● Compte de gestion 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

● Compte administratif 2017

Voté à l'unanimité des membres présents

Section de fonctionnement :

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Résultat de l'exercice 2017 | + 108 611.22 |
| Résultats antérieurs reportés N-1 | + 499 468.86 |
| Résultat à affecter | + 608 080.08 |

Section d'investissement :

| | |
|---|-------------|
| Solde d'exécution d'investissement | - 23 165.01 |
| Solde des restes à réaliser d'investissement N- 1 | -13 000.00 |
| Besoin de financement | 36 165.01 |

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

* 571 915.07 euros en recettes de fonctionnement (compte 002 - résultat de fonctionnement reporté).

* 36 165.01 euros en recettes d'investissement (compte 1068 – financement de la section d'investissement)

● **Prolongation du contrat aidé :** Le nouveau dispositif « Parcours Emploi Compétences » permet le renouvellement pour un an dans le cadre du contrat initial : le Contrat Unique d'Insertion (CUI). Ce contrat est donc renouvelé jusqu'au 31 mars 2019 inclus avec l'agent déjà en poste.